

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

M22- 0053845

14/537

- ☐ Maladie ☐ Dentaire ☐ Optique ☐ Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 0001158 Société :
☐ Actif ☐ Pensionné(e) ☐ Autre :
 Nom & Prénom : BENAJAR RACHIDA (Veuve RAHMI AHMAD)
 Date de naissance : 26/3/1958
 Adresse : LOT NAKHIL 2 N° 1191 TARGA MARRAKECH
 Tél. : 0619869627 Total des frais engagés : 2279,70 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :
 Date de consultation : 07/01/2023
 Nom et prénom du malade : BENAJAR Rachida Age :
 Lien de parenté : ☐ Lui-même ☐ Conjoint ☐ Enfant
 Nature de la maladie : Affection oculaire
 Affection longue durée ou chronique : ☒ ALD ☐ ALC Pathologie :
 En cas d'accident préciser les causes et circonstances :
 Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le :/...../.....
 Signature de l'adhérent(e) :

Autorisation CNDP N° : A-A-215 / 2019

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
07.1.23	S		250DA	

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur Date Montant de la Facture

PHARMACIE SIDI M'BAREK
Amal BOUSOUCH
Docteur en Pharmacie
450 Targa Sidi M'barek
Bordj - Algérie - Tél : 05 24 34 00 00

7/1/2023 179,70 dh

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue Date Désignation des Coefficients Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien Date des Soins Nombre Montant détaillé des Honoraires

AM PC IM IV

16.12.2023

2100,00 dh

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

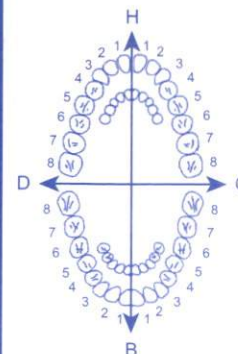
Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canaux, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES

Dents Traitées Nature des Soins Coefficient



Coefficient DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DEBUT D'EXECUTION

FIN D'EXECUTION

O.D.F PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CCOEFFICIENT MASTICATOIRE

H
25533412 21433552
00000000 00000000
D 00000000 G 00000000
35533411 11433553
B

(Création, remont, adjonction)

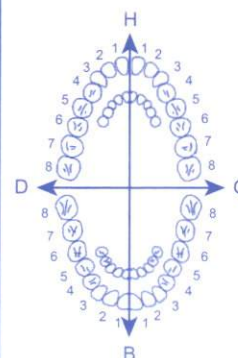
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

Coefficient DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DATE DU DEVIS

DATE DE L'EXECUTION



VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Jamali Azzeddine

SPÉCIALISTE

CHIRURGIE ET MALADIES DES YEUX

Diplômé de la Faculté de Médecine
de Clermont Ferrand en France

ICE : 002163054000078

213, Avenue Mohamed V

Marrakech - Guéliz

Tel : 05 24 44 95 25

الدكتور جمالي عز الدين

اختصاصي

في أمراض وجراحة العيون

خريج كلية الطب بـ كليرمن فرانس

INP: 071079883

213, شارع محمد الخامس - مراكش

الهاتف : 05 24 44 95 25

07/07/2023

Benomar Rachid

11 Xoilin Wastu
16x3)

24 opatun.
1, 1, 1, 2)

31 Vision lux plus
179,70

Docteur JAMALI Azzeddine
Spécialiste de Maladies et
Chirurgie des Yeux

213 Avenue Mohamed V Guéliz
à Cote du Royal Air Maroc

Marrakech

SV

SV

SV

2 mi

Docteur Jamali Azzeddine

SPECIALISTE

CHIRURGIE ET MALADIES DES YEUX

Diplômé de la Faculté de Médecine
de Clermont Ferrand en France

Sur Rendez-vous

ICE : 002163054000078

الدكتور جمالي عز الدين

اختصاصي

في أمراض وجراحة العيون

خريج كلية الطب بكلية فرن بفرنسا

بالموعد

INP : 071079883

Marrakech, Le 07/01/2023 مراکش في

Benagar Rhinida

1/ Thème + vue de l'œil
pm 12

Antiréflex

بصريات
Ophth. - Opt. - Sili
Marrakech
INPE 075005652
0442726 - RC 110112
ICE 00428269000012

OD : + 2,15 (-0,15 @ 90°)
OG : + 2,15 (-0,15 @ 90°)

2 AAA + 3,00 D OGC VP

Docteur JAMALI Azzeddine
Spécialiste des Maladies et
Chirurgie des Yeux

213 Avenue Mohamed V Guéliz

213, شارع محمد الخامس (قرب الخطوط الجوية الملكية بين ابنك الوفاء ومصطفى المغرب) - الهاتف : 05 24 44 95 25 - مراکش

213, Avenue Mohamed V Marrakech - Guéliz (à côté de Royal Air Maroc, Entre Wafa Bank et Crédit du Maroc) - Tél. : 05 24 44 95 25

Optic Targa

NOURA EL KIRI

Opticienne Optométriste
Diplômée d'UCAM

Facture N° 000612



Marrakech le : 16.01.2023

Nom et Prénom : Benajar Rachida

Correction

Vision de loin OD : +2.5 (-2.50 - 90°)

OG : +2.25 (-2.50 - 90°)

ADD : +3.00

Désignation

Quantité

Prix DH

Verres:

2 verres progressifs
organeque 1.6

1800,00

Montures:

Optique

300,00
2100,00 k

Arrêtée la présente facture à la somme de :

Benajar Rachida

Lot.Targa a Sidi M'bark N° 153-Marrakech - CNSS: 8883820

Tél: 05 24 49 70 51 - Patente: 67324620 - IF: 40442726 - RC: 110112

ICE: 00428269000010 - INPE: 075005652